



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du mardi 15 juillet 2025

2025 - 097	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 08/07/2025
	Date d'affichage : 08/07/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 15 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, BIARNES, LABAT, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, GATUINGT, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE, MARIMPOUY, COLY.***

Excusés et procurations :

*Mme **WLUSEK** a donné procuration à M. **VILATON***

*M. **CONSTANTIN** a donné procuration à Mme **BEZIAT-RICARD***

*M. **LARROQUE** a donné procuration à Mme **LABUXIERE***

*Mme **MESPLEDE** a donné procuration à M. **BEDAT***

*Secrétaire de séance : M. **Benoît LABAT***

OBJET :

**FIXATION DES TARIFS D'ENGINS ET MATERIELS MUNICIPAUX
FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS MUNICIPALES**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de répondre aux services d'assurances lors de dommages aux biens subis par la Commune de Saint Vincent de Paul et obtenir réparation en termes de temps passé et de matériel mobilisé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer des tarifs d'utilisation de matériel municipal et de prestations de services des équipes techniques et administratives lors d'interventions particulières (protection des biens et des personnes en cas de carence des tiers et après relances amiables ; enlèvement de déchets, locations exceptionnelles, etc : liste non-exhaustive),

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de fixer les tarifs tel que détaillé ci-après :

ENGINS ET MATERIELS :

Désignation	Tarif horaire net	Tarif journalier net
Tracteur + débroussailleuse	45 €	315 €
Tracteur forestier + rotolabour	55 €	385 €
Tracteur tondeuse	15 €	105 €
Tracto-pelle + rétro	45 €	315 €
Mini-pelle	15 €	105 €
Poly-benne + grue	65 €	455 €
Camion nacelle	20 €	140 €
Remorque podium scène	20 €	140 €
Remorque chambre froide	15 €	105 €
Fourgon < 3.5 T	15 €	105 €
Camion plateau > 3.5 T	25 €	150 €
Véhicule léger	10 €	70 €
Remorque	5 €	35 €
Tondeuse 5CV	5 €	35 €
Matériel thermique ou électroportatif	5 €	35 €
Echafaudage	10 €	70 €
Lessiveur haute-pression	8 €	56 €
Remorque + barque	15 €	105 €
Remorque + barrières	20 €	140 €
Barrière	1 €	7 €
Plot	1 €	7 €
Bloc béton	2 €	14 €

PRESTATION DE SERVICE ASSOCIEE :

Désignation	Tarif horaire net	Tarif journalier net
Adjoint technique	21 €	147 €
Agent de maîtrise	25 €	150 €
Garde-champêtre	25 €	150 €
Cadre technique	30 €	210 €

GESTION ADMINISTRATIVE :

(démarches, courriers, affranchissement) : +5% sur le total net

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250715-DE2025097-DE



AUTORISE M. le Maire à procéder aux titres de recettes
par la Trésorerie de Dax Agglomération après service rendu.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **17 juillet 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250715 – DE2025097
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250715-DE2025097-DE

